



**RECCUEIL DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 23 FEVRIER 2011**

2011/001	RAPPORT D'ACTIVITE 2010
2011/002	APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010
2011/003	AFFECTATION DU RESULTAT 2010 AU BUDGET 2011
2011/004	BUDGET PRIMITIF 2011
2011/005	GRATIFICATION DES STAGIAIRES ACCEUILLIS A L'OFFICE DE L'EAU
2011/006	MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS
2011/007	AVENANT A LA CONVENTION DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT AVEC LE BRGM "REACTUATISATION DE L'ETAT QUALITATIF DES EAUX D'EMERGENCE DE LA REUNION ET DEFINITION D'UN RESEAU DE SUIVI"
2011/008	NOUVELLE DESIGNATION DE MEMBRE DU JURY DES TROPHEES DE L'EAU ET DU PRIX INITIATIVES
2011/009	PPA 2010-2015 - DEMANDE DE LA CME DE ST DENIS POUR LA POSE DE REDUCTEURS DE PRESSION
2011/010	PPA 2006-2009 - DEMANDE DE LA SIDR POUR LA POSE D'EQUIPEMENTS HYDRO-ECONOMES DANS LES LOGEMENTS SOCIAUX - PRGME 2011
2011/011	PPA 2006-2009 - DEMANDE DE LA SIDR POUR LA POSE D'EQUIPEMENTS HYDRO-ECONOMES DANS LES LOGEMENTS SOCIAUX - PRGME 2011
2011/012	PPA 2006-2009 - DEMANDE DE LA CME DE SALAZIE POUR L'ETUDE DE FAISABILITE DE CREATION DU SPANC
2011/013	PPA 2006-2009 - DEMANDE DE L'ARVAM POUR L'ETUDE INDICEUTRO "CARACTERISATION DE L'EUTROPHISATION DES RECIFS CORALLIENS DE LA REUNION"
2011/014	PPA 2006-2009 - DEMANDE DE LA CILAM POUR L'ETUDE DE REDUCTION DE POLLUANT
2011/015	PPA 2006-2009 - DEMANDE DE BLABLA PROD POUR L'EMISSION LOCA TERRE - 2011

Conseil d'administration du 23 février 2011

Membres en exercice : 18 + Présidente

Membres présents : 12

Procuration(s) : 3

Suffrages exprimés : 15

Vote :

- Pour : 15

- Contre : /0

- Abstention : /0

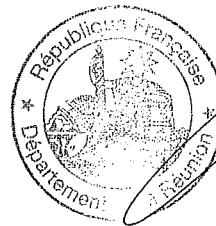
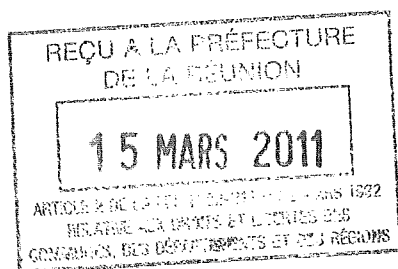
DELIBERATION 2011/001 : RAPPORT D'ACTIVITE 2010

Le conseil d'administration de l'Office de l'eau valablement réuni en séance du 23 février 2011 au siège de l'établissement – 49 rue Mazagran à Saint Denis.

Prend acte du rapport d'activité 2010 présenté par le Directeur de l'Office tel que ci-annexé.

Fait à Saint-Denis, le **10 MAR 2011**

P/La Présidente,
Le Président de Séance,



Eric FRUTEAU

Conseil d'administration du 23 février 2011

Membres en exercice : 18 + Présidente
Membres présents : 12
Procuration(s) : 3
Suffrages exprimés : 15

Vote :

- Pour : 15
- Contre : /
- Abstention : /

DELIBERATION 2011/002 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010

Le conseil d'administration de l'Office de l'eau valablement réuni en séance du 23 février 2011, au siège de l'établissement - 49 rue Mazagran à Saint-Denis.

VU les articles L213-13 à 20 et R213-59 à 71 du code de l'environnement,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L3312-1 et 2

VU l'instruction codificatrice M52,

Considérant la présentation en séance du compte de gestion 2010 par Madame la Payeuse départementale,

Considérant la présentation du compte administratif 2010 par le Directeur, ordonnateur de l'établissement,

Après en avoir délibéré

DECIDE

A l'unanimité

1 : De constater la conformité des écritures du compte administratif et du compte de gestion

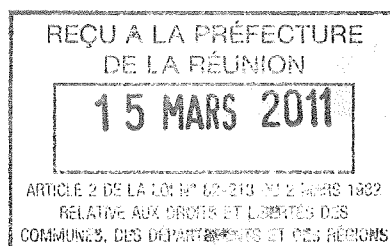
2 : D'adopter le compte de gestion de Monsieur l'agent comptable de l'établissement,

3 : De constater les restes à réaliser de la section d'investissement ainsi que suit :

- DEPENSES : 13 573 539.36 € - RECETTES : 0 € - SOLDE : - 13 573 539.36 €

4 : D'adopter le compte administratif de l'ordonnateur tel que ci-annexé et les résultats de clôture figurant au compte de gestion et au compte administratif suivants :

	Mandats émis (dont réduction /annulation)	Titres émis (dont réduction /annulation)	Résultat de l'exercice 2010	Résultat de clôture 2009	Part affectée à l'investissement 2010	Résultat de clôture 2010
Fonctionnement	4 138 220.33 €	8 386 603.17 €	4 248 382.84 €	9 912 240.55 €	12 742 502.03 €	14 160 623.39 €
Investissement	6 177 475.09 €	13 321 637.00 €	7 144 161.91 €	4 891 755.07 €	0.00 €	12 035 916.98 €
						26 196 540.37 €



Fait à Saint-Denis, le

P/La Présidente,
Le Président de Séance,



Eric FRUTEAU

Conseil d'administration du 23 février 2011

Membres en exercice : 18 + Présidente
Membres présents : 12
Procuration(s) : 3
Suffrages exprimés : 15

Vote :

- Pour : 15
- Contre : /
- Abstention : /

DELIBERATION 2011/003 : AFFECTATION DU RESULTAT 2010 AU BUDGET 2011

Le conseil d'administration de l'Office de l'eau valablement réuni en séance du 23 février 2011, au siège de l'établissement - 49 rue Mazagran à Saint-Denis.

VU l'instruction comptable relative à la M52,

Considérant d'une part le résultat d'exercice 2010 constaté à la section de fonctionnement soit 4 248 382.84 €

Considérant le résultat cumulé 2010 (résultat d'exercice + résultat antérieur) dit de clôture de la section de fonctionnement : 14 160 623.39 €

Considérant le résultat d'exercice 2010 de la section d'investissement soit 7 144 161.91 €

Considérant le solde d'exécution 2010 de la section d'investissement (solde d'exercice + excédent d'investissement reporté) soit 12 035 916.98 €

Considérant le solde négatif des « restes à réaliser » d'investissement, - 13 573 539.36 €

Considérant qu'il convient d'affecter en priorité le résultat de clôture de la section de fonctionnement au résultat corrigé (prise en compte des restes à réaliser) de la section d'investissement soit :

- 1 537 622.38 € (débit)

Après en avoir délibéré

DECIDE

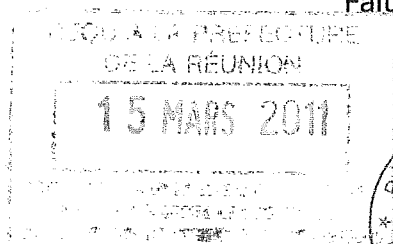
A l'unanimité

1 : D'affecter le résultat de clôture 2010 de la section de fonctionnement (14 160 623.39 €) ainsi que suit :

- en recette de la section d'investissement au compte 1068 : 1 537 622.38 €
- en recette de la section de fonctionnement au compte 002 : 12 623 001.01 €

Fait à Saint-Denis, le 10 MAR 2011

P/La Présidente,
Le Président de Séance,



Conseil d'administration du 23 février 2011

Membres en exercice : 18 + Présidente

Membres présents : 12

Procuration(s) : 3

Suffrages exprimés : 15

Vote :

- Pour : 15

- Contre : /

- Abstention : /

DELIBERATION 2011/004 : BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2011

Le conseil d'administration de l'Office de l'eau valablement réuni en séance le 23 février 2011, au siège de l'établissement - 49 rue Mazagran à Saint-Denis.

VU les articles L213-13 à L213-20 du code de l'environnement,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L3312-1 et 2

VU l'instruction codificatrice M52,

VU le règlement budgétaire et financier

Considérant les propositions budgétaires en recette et dépense présentées en séance par l'ordonnateur de l'établissement, document annexé au présent rapport

Constatant l'équilibre du budget présenté,

Après en avoir délibéré

DECIDE

A l'unanimité

1 : D'adopter par chapitre les propositions d'inscriptions budgétaires présentées (propositions nouvelles + reports) représentant un budget global ventilé par sections tel que récapitulé ci-après :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	12 623 001,01	12 623 001,01
INVESTISSEMENT	24 272 725,36	24 272 725,36

Budget voté par chapitre ou article suivant le niveau de vote

SECTION DE FONCTIONNEMENT		BS 2011 PROP - Pour vote	
CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
			12 623 001,01
011	Charges à caractère général		218 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés		0,00
65	Charges de gestion courante		1 552 846
65734	Subv fonct MO cmnx et intercmnx		493 527,00
65738	Subv fonct autres MO publics		513 137,00
6574	Subv fonct MO de droit privé		546 182,00
67	Charges exceptionnelles		0,00
022	Dépenses imprévues		152 969,01
023	Transfert entre section (023)		10 115 852,00
042	Opérations d'ordre patrimoniales (amortissement)		583 334,00
		RECETTES	12 623 001,01
002	Résultat reporté		12 623 001,01
SECTION D'INVESTISSEMENT		BS 2010	
CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
		RAR 2010	PN BS
		13 573 539,36	10 699 186,00
20	Immobilisations incorporelles	13 176 427,23	10 673 186,00
020414	Subventions d'investissement Cnes EPCI	9 465 797,11	7 439 646,00
20418	Subv d'investissement autres MO public	3 693 525,62	1 985 152,00
2042	Subv d'investissement MO de droit privé	17 104,50	1 248 388,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	26 000,00
23	Travaux en cours	397 112,13	0,00
		RECETTES	0,00
001	Excédent d'investissement reporté		12 035 916,98
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé		1 537 622,38
021	Transfert entre section (021)		10 115 852,00
040	Opérations d'ordre (amortissement)		583 334,00

2 : De réviser la couverture en crédit de paiement de l'AP 2010-01 « PPA 2010-2015 – hors STEP prioritaire » :

Budgétisé par n° de compte* /prev	REALISE 2010	2011(BP+BS)	2012	2013	2014	2015	TOTAL PERIODE
	323 263,83,	11 814 737,00	2 540 500,00	1 407 333	1 407 333	1 407 333,17	18 900 000,00
20414	283 803.64 €	8 281 197.00					
20418	37848.19 €	2 135 152.00					
2042	1612,00 €	1 398 388.00					

*20414 Subventions d'investissement maître d'ouvrage communaux et EPCI

20418 Subventions d'investissement autre maître d'ouvrage public

2042 Subventions d'investissement à maître d'ouvrage de droit privé

Rappel : Le financement de cette autorisation de programme sera assuré sur la période par le produit des redevances 2010 à 2015 incluses effectivement mises en œuvre.

3 : De réviser la couverture en crédit de paiement de l'AP2010-02 « PPA 2010-2015 – STEP prioritaire » ainsi que suit :

Budgétisé par n° de compte* /prev	REALISE 2010	2011(BP+BS)	2012	2013	2014	2015	TOTAL PERIODE
20414	1 176 551,04 €	5 223 449, 00	7 100 000,00	3 833 333,00	3 833 333,00	3 833 333,96	25 000 000,00

*20414 Subventions d'investissement maître d'ouvrage communaux et EPCI

Rappel : Le financement de cette autorisation de programme sera assuré sur la période par le produit des redevances effectivement mises en œuvre.

4 : De réviser la couverture en crédit de paiement de l'AE2010-01 « PPA 2010-2015 » d'un montant de 3 592 793,31 € ainsi que suit :

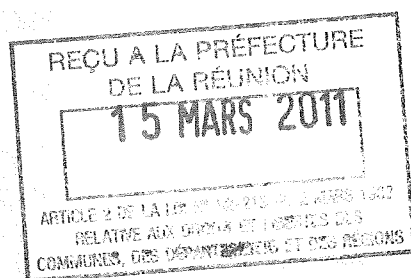
Budgétisé par n° de compte* /prev	REALISE 2010	2011(BP+BS)	2012	2013	2014	2015	TOTAL PERIODE
	12 178,89	1 730 075,00	620 000	410 000	410 000,00	409 999,42	3 592 793,31
65734	0,00	475 000.00					
65738	12 178,89	605 000.00					
6574	0,00	650 000.00					

*65734 Subventions de fonctionnement maître d'ouvrage communaux et EPCI

65738 Subventions de fonctionnement autre maître d'ouvrage public

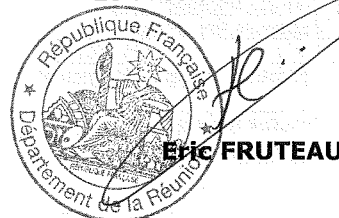
6574 Subventions d'investissement à maître d'ouvrage de droit privé

Rappel : Le financement de cette autorisation d'engagement sera assuré sur la période par le produit des redevances effectivement mises en œuvre.



Fait à Saint-Denis, le **10 MAR 2011**

P/La Présidente,
Le Président de Séance,



Conseil d'administration du 23 février 2011

Membres en exercice : 18 + Président

Membres présents : 12

Procuration(s) : 3

Suffrages exprimés : 15

Vote :

- Pour : 15

- Contre : /

- Abstention : /

DELIBERATION 2011/005 : GRATIFICATION DES STAGIAIRES ACCUEILLIS A L'OFFICE DE L'EAU.

Le conseil d'administration de l'Office de l'eau valablement réuni en séance du 23 février 2011, au siège de l'établissement, au 49 rue Mazagran à Saint Denis.

- VU l'article 51 de la Loi n° 2000-1207 du 13 décembre 2000 portant création de l'office de l'eau dans les départements d'outre-mer ;
- VU le Décret n° 2001-1324 du 28 décembre 2001 relatif aux offices de l'eau des départements d'outre-mer,
- VU le Décret n° 2009-885 du 21 juillet 2009 relatif aux modalités d'accueil des étudiants de l'enseignement supérieur en stage dans les administrations et établissements publics de l'état ne présentant pas un caractère industriel et commercial ;
- VU la circulaire du 4 novembre 2009 relative aux modalités d'accueil des étudiants de l'enseignement supérieur en stage dans les collectivités territoriales et leurs établissements publics ne présentant pas un caractère industriel et commercial.

PREAMBULE

L'Office de l'eau peut être amené à accueillir des étudiants stagiaires de l'enseignement supérieur, rédacteur de rapports de stage sur des sujets concernant son champ d'investigation.

Pour leur permettre d'effectuer un stage dans de bonnes conditions matérielles et de prendre en considération les bonnes pratiques établies dans la circulaire du 4 novembre 2009 relative aux modalités d'accueil des étudiants de l'enseignement supérieur en stage dans les collectivités territoriales et leurs établissements publics ne présentant pas un caractère industriel et commerciale, il est proposé d'autoriser le Directeur de l'Office à attribuer au stagiaire, à titre de gratification, une indemnité mensuelle forfaitaire dont le montant est laissé à son appréciation en fonction de la qualité du travail fourni, sans pouvoir excéder 12,5% du plafond horaire de la sécurité sociale.

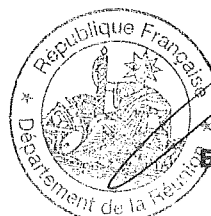
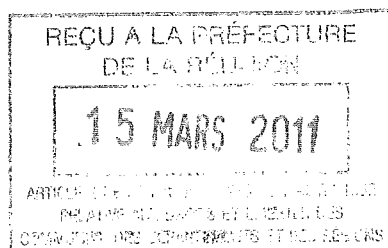
Après en avoir délibéré,

DECIDE

D'autoriser le Directeur de l'Office à attribuer au stagiaire, à titre de gratification, une indemnité mensuelle forfaitaire dont le montant est laissé à son appréciation en fonction de la qualité de son travail, sans pouvoir excéder 12,5% du plafond horaire de la sécurité sociale défini en application de l'article L242-4-1 du code de la sécurité sociale

Fait à Saint-Denis, le 10 MAR 2011

P/La Présidente,
Le Président de Séance,



Eric FRUTEAU

Conseil d'administration du 23 février 2011

Membres en exercice : 18 + Présidente

Membres présents : 12

Procuration(s) : 3

Suffrages exprimés : 15

Vote :

- Pour : 15

- Contre : /

- Abstention : /

DELIBERATION 2011/006 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le conseil d'administration de l'Office de l'eau valablement réuni en séance du 23 février 2011, au siège de l'établissement - 49 rue Mazagran à Saint-Denis.

VU les articles L213-13 à 20 et R 213-59 à 71 du code de l'environnement ;

VU la Loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU le budget ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE

1 - D'ouvrir au tableau des emplois les deux emplois suivants :

- Un chargé d'affaires juridiques, cadre d'emploi rédacteur principal, chef ou attaché territorial.
- Un assistant d'opération, cadre d'emploi technicien ou rédacteur.

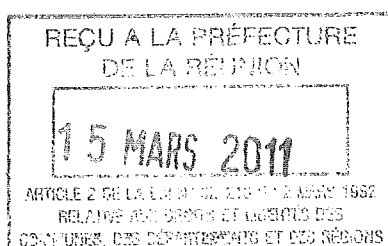
Les fiches de postes des deux postes, mentionnés ci-dessus, sont jointes à la présente délibération, ainsi que le tableau des effectifs modifié.

2 - De prévoir, pour le recrutement aux nouveaux emplois ouverts, les modalités suivantes :

- Conditions de recrutement :
Par voie statutaire (mutation, liste d'aptitude, détachement) en priorité.
Par voie contractuelle (non titulaire), par défaut.
- Conditions de rémunération :

FONCTIONNAIRE		CONTRACTUEL
TRAITEMENT	TBI en fonction de la grille indiciaire correspondant à l'échelon de recrutement	Salaire fixé par le Directeur de l'établissement en rapport avec la grille fonction publique de référence, en fonction de la qualification et de l'expérience professionnelle + régime indemnitaire du grade (dans les limites fixées par la délibération du 7 mars 2007, modifiée par celle du 2 juin 2010.)
REGIME INDEMNITAIRE	Attribution individuelle conforme au cadre prévu par la délibération du 7 mars 2007, modifiée par celle du 2 juin 2010.	

3 - Exception faite de l'emploi intitulé « chargé d'étude en sciences de l'eau », de confirmer que le mode de recrutement sur les emplois permanents est la voie statutaire en priorité et par dérogation, la voie contractuelle (contrat à durée déterminé d'un an) conformément aux dispositions de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984.



Fait à Saint-Denis, le **10 MAR 2011**
P/La Présidente,
Le Président de Séance,



Eric FRUTEAU

Conseil d'administration du 23 février 2011

Membres en exercice : 18 + Présidente
Membres présents : 12
Procuration(s) : 3
Suffrages exprimés : 15

Vote :

- Pour : 15
- Contre : /
- Abstention : /

DELIBERATION 2011/007 : AVENANT A LA CONVENTION DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT AVEC LE BRGM "REACTUALISATION DE L'ETAT QUALITATIF DES EAUX D'EMERGENCE DE LA REUNION ET DEFINITION D'UN RESEAU DE SUIVI"

Le conseil d'administration de l'Office de l'eau valablement réuni en séance du 23 février 2011, au siège de l'établissement - 49 rue Mazagran à Saint-Denis.

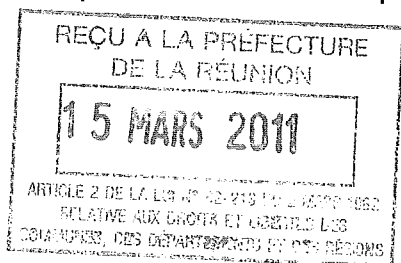
- VU le code de l'environnement,
- VU le code des marchés publics,
- VU le règlement interne de la commande publique,
- VU le budget,
- VU la délibération 2007/32 du Conseil d'administration du 10 décembre 2007,
- VU la convention sus-visée,

Considérant l'exposé des motifs et après en avoir délibéré,

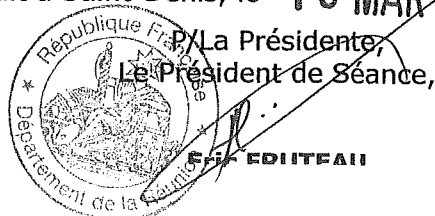
DECIDE

A l'unanimité

1. d'approuver la conclusion de l'avenant à la convention initiale du 18 septembre 2008 selon les termes suivants :
 - prolongation du délai d'étude jusqu'au 31 mars 2012,
 - augmentation du coût initial du projet de 24 912,59 € HT, soit un coût total réévalué à 121 734,02 € HT,
 - augmentation de la participation de l'Office de 17 438,81 €, soit une participation totale réévaluée à 85 213,81 € (soit 70% du montant du projet).
2. d'autoriser le directeur de l'Office de l'eau Réunion à signer les pièces afférant à cette évolution de l'étude.
3. les crédits de paiements nécessaires à la mise en œuvre de cette action s'imputeront au budget de l'établissement section de fonctionnement – chapitre 011 compte 611 (action 3.3 du PPI 2010-2015 : Gestion et protection du milieu aquatique – améliorer la connaissance – réseau qualité)



Fait à Saint-Denis, le **10 MAR 2011**



Conseil d'administration du 23 février 2011

Membres en exercice : 18 + Présidente
Membres présents : 12
Procuration(s) : 3
Suffrages exprimés : 15

Vote :

- Pour : 15
- Contre : /
- Abstention : /

DELIBERATION 2011/008 : NOUVELLE DESIGNATION DE MEMBRE DU JURY DES TROPHÉES DE L'EAU ET DU PRIX INITIATIVES

Le conseil d'administration de l'Office de l'eau valablement réuni en séance du 23 février 2011, au siège de l'établissement - 49 rue Mazagran à Saint-Denis.

VU les articles L213-13 à 20 et R213-59 à 71 du code de l'environnement,

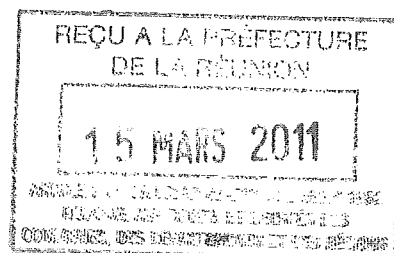
VU la délibération 2010/064 du Conseil d'administration en date du 7 octobre 2010 instaurant le règlement et le jury des Trophées de l'eau et du Prix Initiatives,

Après en avoir délibéré

DECIDE

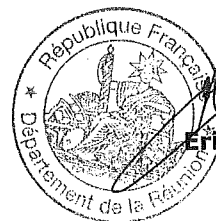
A l'unanimité

- de procéder à la désignation d'un membre du conseil d'administration, représentant issu du collège des collectivités locales, qui siègera au jury des Trophées de l'eau et du Prix Initiatives, la désignation issue de cette délibération valant jusqu'à qu'elle soit rapportée : M. ANAMPARELA, représentant de la Commune de Bras Panon siègera donc au jury des trophées de l'eau et du prix initiative.



Fait à Saint-Denis, le **10 MAR 2011**

P/La Présidente,
Le Président de Séance,



Eric FRUTEAU

Conseil d'administration du 23 février 2011

Membres en exercice : 18 + Présidente
Membres présents : 12
Procuration(s) : 3
Suffrages exprimés : 15

Vote :

- Pour : 15
- Contre : /
- Abstention : /

DELIBERATION 2011/009 : PROGRAMME D'AIDES 2010-2015 - DEMANDE DE LA COMMUNE DE SAINT-DENIS POUR LA POSTE DE REDUCTEURS DE PRESSION

Le conseil d'administration de l'Office de l'eau valablement réuni en séance du 23 février 2011, au siège de l'établissement - 49 rue Mazagran à Saint-Denis.

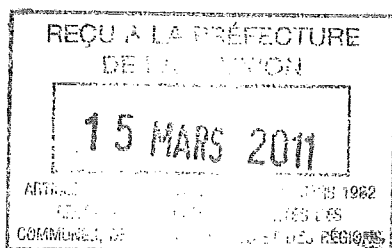
- VU les articles L213-13 à 20 et R213-59 à 71 du code de l'environnement,
 - VU la délibération 2009/89 du conseil d'administration en date du 16 décembre 2009 concernant le programme pluriannuel d'aides 2010-2015,
 - VU la délibération 2009/91 du conseil d'administration en date du 16 décembre 2009 concernant la prorogation des cadres d'intervention du PPA 2007-2009 lorsqu'ils sont reconduits dans les objectifs du PPA 2010-2015,
 - VU la délibération 2008/15 du conseil d'administration en date du 13 mars 2008 concernant les conditions d'attribution des aides relatives à l'augmentation des performances des réseaux AEP,
 - VU le budget 2011 de l'établissement, notamment l'AP 2011-01 et les crédits ouverts au compte 20414-1,
 - VU l'avis favorable de la Commission des aides en date du 2 février 2011,
- Considérant l'exposé des motifs présentés en séance,**

DECIDE

1. De se prononcer favorablement sur cette demande de financement et d'attribuer à la Commune de Saint-Denis une subvention dans le cadre de la fiche d'intervention n°1 du programme pluriannuel de l'Etablissement, pour «*la pose de réducteurs de pression*», sur la base des caractéristiques suivantes :
 - Montant HT de l'opération : 1 042 730 euros
 - Montant HT des dépenses éligibles maximum : 1 042 730 euros
 - Taux d'intervention de l'Office de l'eau : 45%
 - Montant indicatif de la subvention allouée : 469 228,50 euros
2. A réception de l'acceptation de la présente subvention, du plan de financement définitif, et le cas échéant des pièces administratives complémentaires, le Directeur de l'Office de l'eau est autorisé à établir et à signer la convention de mise à disposition des fonds.
3. L'engagement financier de cette décision est établi sur l'autorisation de programme 2011-01 Les paiements seront imputés au budget principal de l'établissement, en section d'investissement au chapitre 20 article 20414-1

Fait à Saint-Denis, le 10 MAR 2011

P/La Présidente,
Le Président de Séance,



Eric FRUTEAU

Conseil d'administration du 23 février 2011

Membres en exercice : 18 + Présidente

Membres présents : 12

Procuration(s) : 3

Suffrages exprimés : 15

Vote :

- Pour : 15

- Contre : /

- Abstention : /

DELIBERATION 2011/010 : PROGRAMME D'AIDES 2010-2015 - DEMANDE DE LA SIDR POUR LA POSE D'EQUIPEMENTS HYDRO-ECONOMES DANS LES LOGEMENTS SOCIAUX - PROGRAMME 2011

Le conseil d'administration de l'Office de l'eau valablement réuni en séance du 23 février 2011, au siège de l'établissement - 49 rue Mazagran à Saint-Denis.

- VU les articles L213-13 à 20 et R213-59 à 71 du code de l'environnement,
- VU la délibération 2009/89 du conseil d'administration en date du 16 décembre 2009 concernant le programme pluriannuel d'aides 2010-2015,
- VU la délibération 2009/91 du conseil d'administration en date du 16 décembre 2009 concernant la prorogation des cadres d'intervention du PPA 2007-2009 lorsqu'ils sont reconduits dans les objectifs du PPA 2010-2015,
- VU la délibération 2010/074 du conseil d'administration en date du 8 décembre 2010 concernant les conditions d'attribution des aides relatives aux économies d'eau dans des secteurs-clés,
- VU le budget 2011 de l'établissement, notamment l'AP 2011-01 et les crédits ouverts au compte 20418-1,
- VU l'avis favorable de la Commission des aides en date du 2 février 2011,

Considérant l'exposé des motifs présentés en séance,

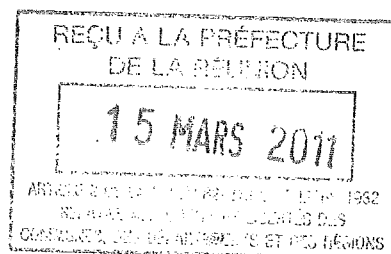
DECIDE

1. De se prononcer favorablement sur cette demande de financement et d'attribuer à la SIDR une subvention dans le cadre de la fiche d'intervention n°1 du programme pluriannuel de l'Etablissement, pour «*la fourniture et la pose d'équipements hydro-économiques*», sur la base des caractéristiques suivantes :

- Montant HT de l'opération : 506 490 euros
- Montant HT des dépenses éligibles maximum : 248 430 euros
- Forfait de l'Office de l'eau : 30 €/logement (pour 2 pièces équipées)
- Montant indicatif de la subvention allouée : 198 744 euros (plafonnement à 80% des dépenses)

2. A réception de l'acceptation de la présente subvention, du plan de financement définitif, et le cas échéant des pièces administratives complémentaires, le Directeur de l'Office de l'eau est autorisé à établir et à signer la convention de mise à disposition des fonds.

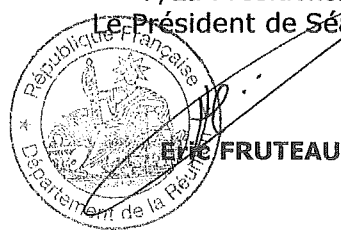
3. L'engagement financier de cette décision est établi sur l'autorisation de programme 2011-01 Les paiements seront imputés au budget principal de l'établissement, en section d'investissement au chapitre 20 article 20418-1



Fait à Saint-Denis, le 10 MAR 2011

P/La Présidente,

Le Président de Séance,



Conseil d'administration du 23 février 2011

Membres en exercice : 18 + Présidente

Membres présents : 12

Procuration(s) : 3

Suffrages exprimés : 15

Vote :

- Pour : 15

- Contre : /

- Abstention : /

DELIBERATION 2011/011 : PROGRAMME D'AIDES 2010-2015 - DEMANDE DE LA SIDR POUR LA COMMUNICATION SUR LES ECONOMIES D'EAU DANS LES LOGEMENTS SOCIAUX - PROGRAMME 2011

Le conseil d'administration de l'Office de l'eau valablement réuni en séance du 23 février 2011, au siège de l'établissement - 49 rue Mazagran à Saint-Denis.

- VU les articles L213-13 à 20 et R213-59 à 71 du code de l'environnement,
- VU la délibération 2009/89 du conseil d'administration en date du 16 décembre 2009 concernant le programme pluriannuel d'aides 2010-2015,
- VU la délibération 2009/91 du conseil d'administration en date du 16 décembre 2009 concernant la prorogation des cadres d'intervention du PPA 2007-2009 lorsqu'ils sont reconduits dans les objectifs du PPA 2010-2015,
- VU la délibération 2009/77 du conseil d'administration en date du 16 décembre 2009 concernant les conditions d'attribution des aides relatives à la sensibilisation du public aux questions liées à l'eau,
- VU le budget 2011 de l'établissement, notamment l'AE 2011-03 et les crédits ouverts au compte 65738-1,
- VU l'avis favorable de la Commission des aides en date du 2 février 2011,

Considérant l'exposé des motifs présentés en séance,

DECIDE

1. De se prononcer favorablement sur cette demande de financement et d'attribuer à la SIDR une subvention dans le cadre de la fiche d'intervention n°1 du programme pluriannuel de l'Etablissement, pour «*la communication sur les économies d'eau dans les logements sociaux*», sur la base des caractéristiques suivantes :

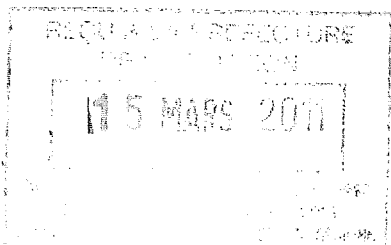
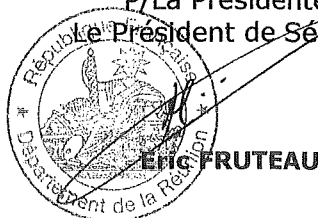
- Montant HT de l'opération : 5 000 euros
- Montant HT des dépenses éligibles maximum : 5 000 euros
- Taux d'intervention de l'Office de l'eau : 30 %
- Montant indicatif de la subvention allouée : 1 500 euros

2. A réception de l'acceptation de la présente subvention, du plan de financement définitif, et le cas échéant des pièces administratives complémentaires, le Directeur de l'Office de l'eau est autorisé à établir et à signer la convention de mise à disposition des fonds.

3. L'engagement financier de cette décision est établi sur l'autorisation d'engagement 2011-03. Les paiements seront imputés au budget principal de l'établissement, en section de fonctionnement au chapitre 65 article 65738-1.

Fait à Saint-Denis, le 10 MAR 2011

P/La Présidente,
Le Président de Séance,



Conseil d'administration du 23 février 2011

Membres en exercice : 18 + Présidente
Membres présents : 12
Procuration(s) : 3
Suffrages exprimés : 15

Vote :

- Pour : 15
- Contre : /
- Abstention : /

DELIBERATION 2011/012 : PROGRAMME D'AIDES 2010-2015 - DEMANDE DE LA COMMUNE DE SALAZIE POUR L'ETUDE DE FAISABILITE DE CREATION DU SPANC

Le conseil d'administration de l'Office de l'eau valablement réuni en séance du 23 février 2011, au siège de l'établissement - 49 rue Mazagran à Saint-Denis.

- VU les articles L213-13 à 20 et R213-59 à 71 du code de l'environnement,
- VU la délibération 2009/89 du conseil d'administration en date du 16 décembre 2009 concernant le programme pluriannuel d'aides 2010-2015,
- VU la délibération 2009/91 du conseil d'administration en date du 16 décembre 2009 concernant la prorogation des cadres d'intervention du PPA 2007-2009 lorsqu'ils sont reconduits dans les objectifs du PPA 2010-2015,
- VU la délibération n°2008/59 en date du 29 octobre 2008 concernant les conditions d'attribution des aides pour l'amélioration de l'assainissement domestique,
- VU le budget 2011 de l'établissement, notamment l'autorisation de programme 2011-01 et les crédits ouverts au compte 20414-2,
- VU l'avis favorable de la Commission des aides en date du 2 février 2011,

Considérant l'exposé des motifs présentés en séance,

DECIDE

1. De se prononcer favorablement sur cette demande de financement et d'attribuer à la Commune de Salazie une subvention dans le cadre de la fiche d'intervention n°2 du programme pluriannuel de l'Etablissement, pour «*l'étude de faisabilité de création du Spanc*», sur la base des caractéristiques suivantes :

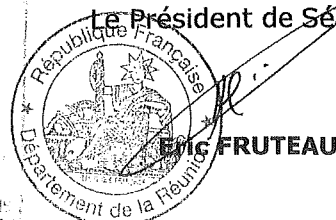
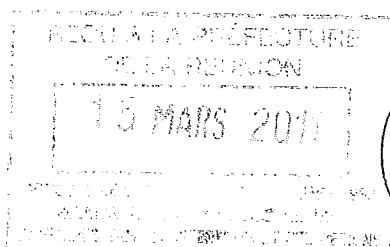
- Montant HT de l'opération : 22 100 euros
- Montant HT des dépenses éligibles maximum : 22 100 euros
- Taux d'intervention de l'Office de l'eau : 40%
- Montant indicatif de la subvention allouée : 8 840 euros

2. A réception de l'acceptation de la présente subvention, du plan de financement définitif, et le cas échéant des pièces administratives complémentaires, le Directeur de l'Office de l'eau est autorisé à établir et à signer la convention de mise à disposition des fonds.

3. L'engagement financier de cette décision est établi sur l'autorisation de programme 2011-01. Les paiements seront imputés au budget principal de l'établissement, en section d'investissement au chapitre 20 article 20414-2

Fait à Saint-Denis, le **10 MAR 2011**

P/La Présidente,
Le Président de Séance,



ERIC FRUTEAU

Conseil d'administration du 23 février 2011

Membres en exercice : 18 + Présidente

Membres présents : 12

Procuration(s) : 3

Suffrages exprimés : 15

Vote :

- Pour : 15

- Contre : /

- Abstention : /

DELIBERATION 2011/013 : PROGRAMME D'AIDES 2010-2015 - DEMANDE DE L'ARVAM POUR L'ETUDE INDICEUTRO « CARACTERISATION DE L'EUTROPHISATION DES RECIFS CORALLIENS DE LA REUNION »

Le conseil d'administration de l'Office de l'eau valablement réuni en séance du 23 février 2011, au siège de l'établissement - 49 rue Mazagran à Saint-Denis.

- VU les articles L213-13 à 20 et R213-59 à 71 du code de l'environnement,
- VU la délibération 2009/89 du conseil d'administration en date du 16 décembre 2009 concernant le programme pluriannuel d'aides 2010-2015,
- VU la délibération 2009/91 du conseil d'administration en date du 16 décembre 2009 concernant la prorogation des cadres d'intervention du PPA 2007-2009 lorsqu'ils sont reconduits dans les objectifs du PPA 2010-2015,
- VU la délibération n°2008/61 du conseil d'administration en date 29 octobre 2008 concernant les conditions d'attribution des aides pour « favoriser le retour au bon état des milieux marins et récifaux, des milieux aquatiques continentaux et des eaux souterraines »
- VU le budget 2011 de l'établissement, notamment l'autorisation d'engagement 2011-03 et les crédits ouverts au compte 6574-4,
- VU l'avis du comité technique du 16 décembre 2010 et le rapport d'instruction de la DEAL, service instructeur de la mesure 3-22 du Feder (POE 2007-2013),
- VU l'avis favorable de la Commission des aides en date du 2 février 2011,

Considérant l'exposé des motifs présentés en séance,

DECIDE

1. De se prononcer favorablement sur cette demande de financement et d'attribuer à l'ARVAM une subvention dans le cadre de la fiche d'intervention n° 3 du programme pluriannuel de l'Etablissement, pour « l'étude INDICEUTRO – Caractérisation de l'eutrophisation des récifs coralliens de La Réunion », sur la base des caractéristiques suivantes :

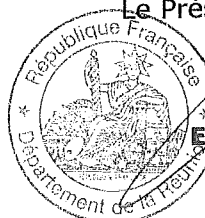
- Montant HT de l'opération : 280 713,99 euros
- Montant HT des dépenses éligibles : 280 713,99 euros
- Taux d'intervention de l'Office de l'eau : 22,19%
- Montant indicatif de la subvention allouée : 62 285,60 euros

2. A réception de l'acceptation de la présente subvention, du plan de financement définitif, et le cas échéant des pièces administratives complémentaires, le Directeur de l'Office de l'eau est autorisé à établir et à signer la convention de mise à disposition des fonds.

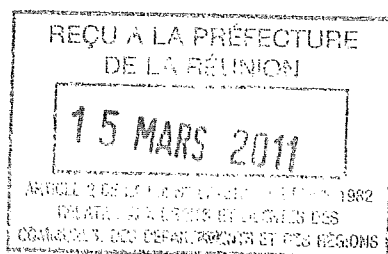
3. L'engagement financier de cette décision est établi sur l'autorisation d'engagement 2011-03. Les paiements seront imputés au budget principal de l'établissement, en section de fonctionnement au chapitre 65 article 6574-4.

Fait à Saint-Denis, le 10 MAR 2011

P/La Présidente,
Le Président de Séance,



Eric FRUTEAU



Conseil d'administration du 23 février 2011

Membres en exercice : 18 + Présidente

Membres présents : 12

Procuration(s) : 3

Suffrages exprimés : 15

Vote :

- Pour : 15

- Contre : /

- Abstention : /

DELIBERATION 2011/014 : PROGRAMME D'AIDES 2010-2015 - DEMANDE DE LA CILAM POUR L'ETUDE DE REDUCTION DE POLLUANT

Le conseil d'administration de l'Office de l'eau valablement réuni en séance du 23 février 2011, au siège de l'établissement - 49 rue Mazagran à Saint-Denis.

- VU les articles L213-13 à 20 et R213-59 à 71 du code de l'environnement,
- VU la délibération 2009/89 du conseil d'administration en date du 16 décembre 2009 concernant le programme pluriannuel d'aides 2010-2015,
- VU la délibération 2009/91 du conseil d'administration en date du 16 décembre 2009 concernant la prorogation des cadres d'intervention du PPA 2007-2009 lorsqu'ils sont reconduits dans les objectifs du PPA 2010-2015,
- VU la délibération n°2010/052 du conseil d'administration en date du 7 octobre 2010 concernant les conditions d'attribution des aides pour l'amélioration de l'assainissement industriel,
- VU le budget 2011 de l'établissement, notamment l'autorisation de programme 2011-01 et les crédits ouverts au compte 2042-2,
- VU l'avis favorable de la Commission des aides en date du 2 février 2011,

Considérant l'exposé des motifs présentés en séance,

DECIDE

1. De se prononcer favorablement sur cette demande de financement et d'attribuer à la Cilam une subvention dans le cadre de la fiche d'intervention n°2 du programme pluriannuel de l'Etablissement, pour «*l'étude de réduction de polluant*», sur la base des caractéristiques suivantes :

- Montant HT de l'opération : 17 575 euros
- Montant HT des dépenses éligibles maximum : 17 575 euros
- Taux d'intervention de l'Office de l'eau : 40%
- Montant indicatif de la subvention allouée : 7 030 euros

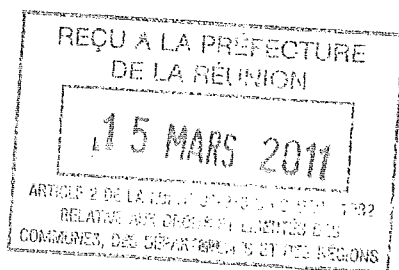
2. A réception de l'acceptation de la présente subvention, du plan de financement définitif, et le cas échéant des pièces administratives complémentaires, le Directeur de l'Office de l'eau est autorisé à établir et à signer la convention de mise à disposition des fonds.

3. L'engagement financier de cette décision est établi sur l'autorisation de programme 2011-01. Les paiements seront imputés au budget principal de l'établissement, en section d'investissement au chapitre 20 article 2042-2.

Fait à Saint-Denis, le 10 MAR 2011

P/La Présidente,

Le Président de Séance,



ERIC FRUTEAU

Conseil d'administration du 23 février 2011

Membres en exercice : 18 + Présidente
Membres présents : 12
Procuration(s) : 3
Suffrages exprimés : 15

Vote :

- Pour : 15
- Contre : /
- Abstention : /

DELIBERATION 2011/015 : PROGRAMME D'AIDES 2010-2015 - DEMANDE DE BLABLA PROD. POUR L'EMISSION LOCA'TERRE - 2011

Le conseil d'administration de l'Office de l'eau valablement réuni en séance du 23 février 2011, au siège de l'établissement - 49 rue Mazagran à Saint-Denis.

- VU les articles L213-13 à 20 et R213-59 à 71 du code de l'environnement,
VU la délibération 2009/89 du conseil d'administration en date du 16 décembre 2009 concernant le programme pluriannuel d'aides 2010-2015,
VU la délibération 2009/91 du conseil d'administration en date du 16 décembre 2009 concernant la prorogation des cadres d'intervention du PPA 2007-2009 lorsqu'ils sont reconduits dans les objectifs du PPA 2010-2015,
VU la délibération n°2009/77 du conseil d'administration en date du 16 décembre 2009 concernant les conditions d'attribution des aides pour la sensibilisation du public aux questions liées à l'eau,
VU le budget 2011 de l'établissement, notamment l'autorisation d'engagement 2011-03 et les crédits ouverts au compte 6574-5,
VU l'avis favorable de la Commission des aides en date du 2 février 2011,

Considérant l'exposé des motifs présentés en séance,

DECIDE

1. De se prononcer favorablement sur cette demande de financement et d'attribuer à Blabla prod une subvention dans le cadre de la fiche d'intervention n°4 du programme pluriannuel de l'Etablissement, pour «*l'émission Loca'terre - 2011*», sur la base des caractéristiques suivantes :
 - Montant HT de l'opération : 191 810,84 euros
 - Montant HT des dépenses éligibles : 168 227,54 euros
 - Taux d'intervention de l'Office de l'eau : 30% plafonnés à 30 000€
 - Montant indicatif de la subvention allouée : 30 000 euros
2. A réception de l'acceptation de la présente subvention, du plan de financement définitif, et le cas échéant des pièces administratives complémentaires, le Directeur de l'Office de l'eau est autorisé à établir et à signer la convention de mise à disposition des fonds.
3. L'engagement financier de cette décision est établi sur l'autorisation d'engagement 2011-03. Les paiements seront imputés au budget principal de l'établissement, en section de fonctionnement au chapitre 65 article 6574-5.

Fait à Saint-Denis, le 10 MAR 2011

P/La Présidente,
Le Président de Séance,

